

M1 – Alternance

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 19/20

1. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être inscrit en Bachelor Responsable de Zone Import-Export
- Ou être titulaire d'un diplôme européen en commerce international attestant de l'obtention de 180 crédits ECTS
- Ou occuper un poste à responsabilités dans l'Import-Export depuis au moins 3 ans

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le recrutement s'effectue sur dossier de candidature et entretien (en français et en langues étrangères). Le dossier est à retourner dûment rempli pour l'une des 3 dates suivantes :

- **29 mars 2019** (1^{ère} session de recrutement)
- **17 mai 2019** (2^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)
- **14 juin 2019** (3^{ème} session de recrutement, sous réserve de places disponibles)

3. MONTANT DE LA SCOLARITÉ

Pour les étudiants en contrat de professionnalisation, les frais de scolarité sont pris en charge totalement par l'OPCA de l'entreprise. Les alternants ont le statut de salariés et sont rémunérés par leur entreprise. Les étudiants inscrits en stage alterné gardent le statut d'étudiant et ils reçoivent une gratification de stage. Le montant des frais de scolarité pour l'année 2019-2020 s'élève à 5200€. Un acompte de 350€ est demandé au moment de l'inscription, le solde peut être réglé en plusieurs mensualités. Les frais de dossier, non remboursables, s'élèvent à 50€.

NB: les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à l'inscription en enseignement supérieur. En cas de problème, ne pas hésiter à nous consulter.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

Les étudiants scolarisés au Campus La Salle sont assurés par le «Service des Assurances F.E.C.». Cette assurance couvre les séjours dans le monde entier.

5. CVEC

Les étudiants relèvent obligatoirement du régime de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Une circulaire sera distribuée à cet effet lors de l'inscription dans la formation.

6. RESTAURATION

Le Campus La Salle offre à tous les étudiants la possibilité de prendre les repas à la cafétéria du site Sainte Barbe. L'étudiant, de par son statut, a également accès aux restaurants universitaires.

7. LOGEMENT

Le Campus La Salle possède une résidence pour étudiants ouverte à tous les étudiants du Campus. Elle est formée de quelques appartements mis en location (possibilité d'ALS). Pour tout renseignement, contacter Monsieur DAVID (y.david@lasalle42.fr).

D'autre part, de nombreuses résidences étudiantes se trouvent à proximité immédiate du Campus La Salle.

8. CONTACTS

Pour tout complément d'informations, une demande peut être adressée à contact-emci@lasalle42.fr.